



2 Temps 3 Mouvements



INSCRIPTION 2022 - 2023

Du 05 Septembre 2022 à fin Juin 2023

(Hors vacances scolaires et jours fériés)

Gala de fin d'année : en attente de confirmation

[Partenaire Pass Culture pour les 18 ans]

PLANNING

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
FORUM	GYMNASE	FORUM	GYMNASE	FORUM
17h15 - 18h15 <i>Eveil</i>	17h30 - 18h30 <i>Initiation Moderne</i>	13h30 - 14h30 <i>Initiation Classique</i>	17h30 - 18h30 <i>Préparatoire Pointes</i>	17h30 - 18h30 <i>Technique Garçon</i>
18h15 - 19h45 <i>Elémentaire Classique</i>	18h30 - 19h45 <i>Préparatoire Moderne</i>	14h30 - 15h45 <i>Préparatoire Classique</i>	18h30 - 19h30 <i>Elémentaire + Sup Pointes</i>	18h30 - 20h00 <i>Supérieur Classique</i>
19h45 - 20h45 <i>Supérieur Moderne</i>	19h45 - 21h15 <i>Adulte Classique</i>	15h45 - 16h45 <i>Préparatoire Moderne</i>	19h30 - 20h30 <i>Elémentaire Moderne</i>	20h00 - 21h30 <i>Supérieur Moderne</i>

CLASSES PAR ÂGE

Eveil : 4 à 5 ans

Initiation : 6 à 8 ans

Préparatoire : 9 à 11 ans

Elémentaire : 12 à 15 ans

Supérieur : 16 ans et +

Heel : 16 ans et +

16h45 - 18h15

Elémentaire Moderne

18h15 - 19h15

Heels

19h15 - 20h45

Adulte Moderne

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) : Email :

Classe : Eveil Initiation Préparatoire Elémentaire Supérieur Adulte

Option(s) choisie(s) : Classique Moderne Heels

Règlement = € + 20 € (frais d'adhésion)

La totalité à l'inscription

En 3 fois (les 3 chèques sont déposés à l'inscription)

Pièces à fournir :

Règlement des cotisations complet **+ 20€ de frais d'adhésion**

Autorisation parentale de droit à l'image

Assurance de Responsabilité Civile

Certificat médical

Règlement intérieur signé

1 photo d'identité

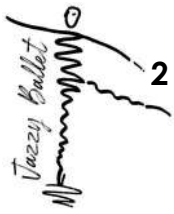
2 enveloppes timbrées



2 Temps 3 Mouvements - 14 rue Valessie - 34410 Sérignan

Dominique Gonzalez : 06 16 44 80 93 - Léa Calvet : 07 50 45 06 97 - contact@2t3m.net

Facebook : 2 Temps 3 Mouvements - Jazzy Ballet / Instagram : jazzy.ballet



TARIFS

FACILITES FAMILIALES	
2 personnes	Remise de 10% sur tarif
3 personnes	Remise de 15% sur tarif
Au-delà de 3 personnes	Remise de 20% sur tarif

CLASSE	DISCIPLINE	COURS	HEURES	TARIF / AN	TARIF / TRIM	TARIF / MOIS
Eveil (4 à 5ans)		1 cours	1h	200,00 €	66,67 €	20,00 €
Initiation (6 à 8 ans)	1 discipline	1 cours	1h	200,00 €	66,67 €	20,00 €
	2 disciplines	2 cours	2h	280,00 €	93,33 €	28,00 €
Préparatoire (9 à 11 ans)	1 discipline	2 cours	2h15	300,00 €	100,00 €	30,00 €
	2 disciplines	4 cours	4h30	450,00 €	150,00 €	45,00 €
Elémentaire (12 à 15 ans)	1 discipline	2 cours	2h30	320,00 €	106,67 €	32,00 €
	1 + Heels	3 cours	3h30	420,00€	140,00 €	42,00 €
	Supérieur (16 ans et +)	2 disciplines	4 cours	5h	480,00 €	160,00 €
3 disciplines		5 cours	6h	570,00 €	190,00 €	57,00 €
Adulte	1 discipline	1 cours	1h30	260,00 €	86,67 €	26,00 €
	1 + Heels	2 cours	2h30	340,00€	113,33 €	34,00 €
	2 disciplines	2 cours	3h00	360,00 €	120,00 €	36,00 €
	3 disciplines	3 cours	4h00	420,00 €	140,00 €	42,00 €
Heels (16 ans et +)		1 cours	1h00	200,00 €	66,67 €	20,00 €

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Père Mère Tuteur légal

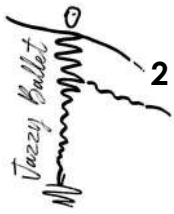
Responsable de l'enfant :

Autorise la diffusion sur Internet (site officiel et réseaux sociaux de l'Association) des photos et vidéos prises lors des cours et des spectacles de danse du Jazzy Ballet.

Date :

Signature :

* Si vous n'êtes pas d'accord, merci de bien vouloir rayer l'autorisation



2 Temps 3 Mouvements

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Le règlement intérieur :

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur, qui s'applique à **tout le monde**.

Article 2 - Dispositions légales :

L'Association 2 Temps 3 Mouvements, destinée à dispenser des cours de danse amateur, répond aux obligations formulées par la législation en vigueur, et est dirigée par un bureau composé de : Dominique Gonzalez - Présidente, Marine Gaurel - Trésorière, Christine Sanchez - Secrétaire, Valérie Candela, Directrice artistique.

Léa Calvet, titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de danse, en est l'enseignante.

Article 3 - Cours, inscription et règlement :

Les tarifs des cours sont établis annuellement, et sont à votre disposition auprès du professeur ou sur le site www.jazzy-ballet.fr, et consultables par tous.

Les cours sont dispensés de Septembre à Juin, en-dehors des vacances scolaires (sauf si les professeurs organisent des répétitions supplémentaires etc).

Le premier cours d'essai est gratuit. Au-delà, pour des raisons de sécurité, l'inscription complète est **obligatoire**. Tout adhérent devra s'acquitter de sa **cotisation d'avance** et de ses règlements annuels. **La totalité du règlement doit être remis obligatoirement dès l'inscription** (avec encaissement différé si nécessaire selon le mode de paiement). Les chèques sont à l'ordre de 2 Temps 3 Mouvements.

L'inscription à l'association est un **engagement annuel**. **Aucun remboursement** ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé réelle, et remis au bureau dès la semaine d'arrêt. Si un élève décide d'arrêter en cours d'année, ou déménage, cela ne fera l'objet d'aucun remboursement.

De même, un cours non suivi pour toute autre raison, ne fera l'objet **d'aucune déduction**.

En cas d'absence des professeurs, les cours seront rattrapés. Dans la mesure du possible, les parents sont prévenus par SMS. Il appartient aux responsables des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Les jours fériés ne seront pas rattrapés.

Si la famille de l'enfant ou l'élève lui-même décide qu'il ne participera pas au spectacle ou démonstration de danse, aucun remboursement des cours ne sera mis en place.

Afin de valider toute inscription, vous devez joindre les pièces suivantes :

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Le règlement de l'année ainsi que la cotisation annuelle
- L'autorisation de droit à l'image
- Un certificat médical
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile

Article 4 - Consignes pendant les cours :

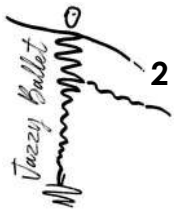
Pour le respect du travail de chacun, tous les élèves sont tenus de :

- Avoir un comportement correct à l'intérieur et aux abords de la salle de cours
- Respecter le professeur et son autorité
- L'accès aux studios est strictement réservé aux élèves et au professeur. **Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours**. Il est demandé aux parents et élèves d'être le plus silencieux possible lors de l'arrivée dans les vestiaires lors du déroulement d'un cours d'une autre classe.
- Respecter les locaux et tout le mobilier mis à votre disposition
- Ne pas se pendre aux barres de danse classique (toute dégradation sera à la charge de l'adhérent ayant créé le préjudice)

2 Temps 3 Mouvements - 14 rue Valessie - 34410 Sérignan

Dominique Gonzalez : 06 16 44 80 93 - Léa Calvet : 07 50 45 06 97 - contact@2t3m.net

Facebook : 2 Temps 3 Mouvements - Jazzy Ballet / Instagram : jazzy.ballet



2 Temps 3 Mouvements

- Ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours
- Ne pas porter de bijoux pendant les cours
- Tout objet de valeur (téléphone portable, appareil photo etc), est la responsabilité de son possesseur. En cas de vol ou toute détérioration, l'association ne pourra être tenue responsable.
- Tout téléphone portable introduit dans la salle de cours doit être à minima mis sur silencieux, et sera confisqué s'il est utilisé pour envoyer des SMS etc durant le cours
- Aucun élève ou parent d'élève n'est autorisé à filmer ou prendre des photos durant les cours sans autorisation, et en aucun cas les diffuser sur les réseaux sociaux

Article 5 - Tenues de cours :

Ne rien acheter sans l'avis des professeurs.

La tenue est à la charge de l'élève et doit être portée pour chaque cours.

Pour la danse classique : le professeur choisit la tenue pour chacune des classes en début d'année, ce choix doit être respecté. Les ½ pointes et pointes doivent être équipés d'élastiques aux coloris du chausson, ainsi que de rubans (uniquement pour les pointes).

Le chignon est obligatoire pour toutes les classes de danse classique.

Pour la danse moderne et Heels : la tenue est libre, à conditions que le corps de l'élève soit suffisamment visible pour être corrigé (pas de vêtements trop amples, privilégier les vêtements près du corps et extensibles : pas de jean etc). Les cours de moderne se prennent pieds nus, et les cheveux doivent être attachés (au moins le visage dégagé).

Pour le cours de Heels : chaque élève doit avoir sa propre paire de chaussures à talons, qui seront EXCLUSIVEMENT destinées à être portées dans le studio. L'élève doit choisir une paire dans laquelle il est à l'aise, où la cheville est maintenue, la semelle assez souple et où la hauteur de talon est raisonnable.

Article 6 - Absences :

Les élèves doivent être assidus afin de ne pas entraver la progression du travail de l'année. Le professeur note systématiquement les présences et absences des élèves en début de cours, ainsi que lors des répétitions pour les spectacles.

Les professeurs et l'Association sont civilement responsables des élèves pendant la durée des cours et leur présence dans les vestiaires. **Les élèves doivent arriver au moins 10 minutes avant le début de leur cours.**

Toute absence doit être signalée aux professeurs par SMS ou sur la page Facebook de l'Association.

Article 7 - Le spectacle :

La date du spectacle de fin d'année ne nous a pas encore été communiquée à ce jour, l'Association vous fera passer l'information dès validation par la salle de spectacle de la Cigalière.

Le planning des répétitions en vue du spectacle vous sera communiqué assez tôt afin que vous puissiez vous organiser, la présence des élèves lors de ces répétitions est essentielle.

Les professeurs vous feront passer au cours de l'année la cotisation demandée pour la location des costumes.

D'autres événements vous seront communiqués ultérieurement.

Article 8 - Les bénévoles :

Les personnes responsables de l'Association sont toutes bénévoles. Elles aident et organisent le bon fonctionnement de l'école et sont toujours là à votre écoute.

Article 9 - Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner à lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Sérignan, le 08 Juin 2022

La Présidente, Dominique Gonzalez